SYNAMIEF | SYNDICAT NATIONAL DE MÉDECINE INTÉGRATIVE ET FONCTIONNELLE

MANIFESTE DE RÉFÉRENCE

« Donner à la médecine les moyens d'aller plus loin »
« Médecins, pharmaciens et autres professionnels de santé : une même exigence, une force collective. »

1. Pourquoi ce manifeste ?

La médecine évolue.

Les médecins sont confrontés à des situations de plus en plus complexes : maladies chroniques, prévention, vieillissement, santé mentale, environnement, modes de vie, attentes croissantes des patients et multiplication des informations disponibles.

Dans leur pratique quotidienne, beaucoup cherchent à mieux comprendre les déterminants de la santé, à disposer de davantage de temps et de repères, à mieux coordonner les approches et à accompagner leurs patients de manière plus globale et personnalisée.

La médecine intégrative et fonctionnelle s'inscrit dans une démarche médicale rigoureuse, en complémentarité avec les soins conventionnels. Elle vise à enrichir la compréhension des situations individuelles, la prévention et l'accompagnement des patients, dans le respect des connaissances scientifiques, de la sécurité des patients et de la continuité des soins. Elle ne saurait justifier l'abandon d'un traitement nécessaire ni retarder une prise en charge adaptée.

Dans ce contexte, les professionnels concernés ont également besoin d'être représentés, défendus, informés et accompagnés dans l'évolution de leur exercice.

C'est la raison d'être du SYNAMIEF, syndicat professionnel qui rassemble et représente les professionnels engagés dans le développement d'une médecine intégrative et fonctionnelle rigoureuse, responsable et complémentaire de la médecine

conventionnelle. Il a vocation à réunir les médecins, les pharmaciens et les autres professionnels concernés, dans le respect des compétences et du cadre d'exercice de chacun.

Ce Manifeste expose la vision, les principes et les orientations qui guident son action. Il a vocation à donner un cadre commun à son développement, à ses prises de position et aux actions qu'il engage au service de ses adhérents.

Ce Manifeste est également une invitation au dialogue et à la participation. Les expériences, les interrogations et les propositions des médecins et des adhérents ont vocation à nourrir les réflexions et les actions du SYNAMIEF, afin que les réalités du terrain puissent progressivement se transformer en intelligence et en action collectives.

Il s'adresse aussi aux chercheurs, aux enseignants, aux autres professionnels de santé et acteurs associés ainsi qu'aux institutions, avec lesquels le SYNAMIEF souhaite développer des échanges et des coopérations respectueux des compétences et des responsabilités de chacun.

Sa vocation est de représenter, défendre, informer, fédérer et agir : porter la voix des praticiens ; défendre leurs intérêts professionnels et contribuer à sécuriser leurs conditions d'exercice ; leur apporter des informations et des ressources utiles ; favoriser les échanges et le partage d'expérience ; agir auprès des institutions et des acteurs du système de santé.

Une évolution durable des pratiques ne peut pas reposer uniquement sur des initiatives individuelles.

Le SYNAMIEF veut ainsi construire une force collective, une communauté professionnelle, capable de faire remonter les réalités du terrain, de partager les expériences, d'identifier les problématiques communes et de les transformer en réflexions, propositions et actions utiles.

> « Le SYNAMIEF veut construire cette force collective. »

2. Notre vision de la médecine intégrative et fonctionnelle

2.1 Une médecine qui prend le temps de comprendre

Un patient n'est pas une succession de symptômes ni un tableau de résultats biologiques.

Son histoire, ses traitements, son alimentation, son sommeil, son activité physique, son travail, sa santé mentale et son environnement peuvent contribuer à la situation qu'il traverse.

Tout n'est pas pertinent pour chaque personne. Le rôle du médecin est de sélectionner les informations utiles, de rechercher les causes qui doivent l'être, d'écarter les urgences et de hiérarchiser les décisions.

« Prendre le temps ne signifie pas multiplier les examens.
Cela signifie poser les bonnes questions, expliquer les incertitudes et construire un suivi cohérent ».

2.2 Une médecine de la prévention

Prévenir ne consiste pas à prédire l'avenir ni à médicaliser la vie quotidienne.

Il s'agit de repérer des facteurs de risque, d'aider les personnes à agir lorsque c'est possible et d'éviter que des ruptures de parcours ne s'installent.

La prévention doit trouver une place réelle dans l'exercice médical. Elle demande du temps, des compétences et une organisation adaptée.

Elle doit aussi rester accessible : une recommandation impossible à suivre ou trop coûteuse ne répond pas aux besoins du patient.

> « Prévenir, c'est agir suffisamment tôt, avec discernement, pour préserver ce qui peut l'être. »

2.3 Une médecine qui coordonne

Les situations chroniques et complexes mobilisent souvent plusieurs professionnels.

Le patient ne devrait pas avoir à organiser seul une succession d'intervenants qui ne communiquent pas.

La coordination rend les rôles plus clairs. Le médecin assume la responsabilité du diagnostic, de l'évaluation médicale et des prescriptions.

Les autres professionnels interviennent dans leur champ de compétence.

Les informations utiles circulent avec l'accord du patient et dans le respect du secret.

« La médecine intégrative n'efface pas les différences de métier.
Elle organise leur coopération ».

2.4 Une médecine qui évalue ce qu'elle propose

Une intuition clinique peut ouvrir une piste. Elle ne suffit pas à démontrer qu'une intervention fonctionne.

À l'inverse, une pratique ne doit pas être rejetée uniquement parce qu'elle est récente ou peu connue.

Nous voulons examiner chaque intervention pour une indication précise.

Quel bénéfice peut-on attendre ? Pour quels patients ? Avec quels risques ? Quelles alternatives existent ? Quel est le coût ? Que sait-on réellement et que reste-t-il à étudier ?

L'expression « médecine intégrative et fonctionnelle » ne constitue pas une preuve d'efficacité.

Chaque pratique doit accepter l'évaluation, la discussion et la possibilité d'être remise en cause.

> « Une approche mérite d'être considérée pour ce qu'elle démontre,
> non pour l'étiquette qu'elle revendique. »

2.5 Une médecine attentive aux résultats qui comptent pour le patient

Une évolution biologique peut être utile sans résumer l'état d'une personne.

L'évaluation doit aussi considérer les symptômes, la capacité à vivre et travailler, la qualité de vie, les effets indésirables, la continuité du suivi et la charge financière.

Nous voulons mieux mesurer ce que les parcours apportent réellement, mais aussi repérer ce qui n'aide pas ou expose à des dépenses inutiles.

> « Mesurer n'a de sens que si cela aide à mieux comprendre ce que le patient vit réellement. »

3. Notre responsabilité envers les patients

3.1 Donner des repères dans une offre devenue difficile à lire

Programmes en ligne, compléments, tests, technologies et offres de longévité occupent une place importante dans l'information accessible au public.

Certaines propositions peuvent être utiles. D’autres reposent sur des preuves limitées ou des promesses disproportionnées.

Le patient doit pouvoir poser ses questions sans être jugé. Il doit aussi recevoir une information claire sur les bénéfices espérés, les risques, les limites et les coûts.

Le médecin a une responsabilité particulière : éviter les retards de diagnostic, rechercher les interactions, maintenir les traitements nécessaires et orienter vers des professionnels compétents.

> « Informer le patient, c’est l’aider à distinguer ce qui est possible,
> ce qui est établi et ce qui reste incertain. »

3.2 Refuser les promesses trompeuses

Le SYNAMIEF ne soutient pas :

• les garanties de guérison ;

• les procédés présentés comme sans danger ;

• l’arrêt d’un traitement nécessaire sans évaluation médicale ;

• l’accumulation automatique d’examens ou de produits ;

• l’usage d’un témoignage comme preuve ;

• la confusion entre information médicale et publicité ;

• les dépenses disproportionnées dont l’utilité n’est pas établie ;

• les interventions qui dépassent le champ de compétence de leur auteur.

« Une information loyale ne cache ni les incertitudes ni les alternatives ».

3.3 Décider avec le patient

Le patient doit comprendre ce qui lui est proposé et pouvoir poser des questions, refuser une intervention ou demander un autre avis.

La décision tient compte de ses priorités, de ses contraintes, de ses ressources et de ce qu’il peut réellement mettre en œuvre.

Personnaliser ne signifie pas promettre un protocole unique à chacun.

Cela signifie adapter une décision médicale à une situation particulière, avec des objectifs réalistes et une réévaluation prévue.

> « Personnaliser la médecine, c’est adapter la décision à la personne,
> sans renoncer à la rigueur qui la fonde. »

4. Notre action auprès des professionnels

4.1 Défendre les conditions d’une pratique rigoureuse

Les médecins ne peuvent pas consacrer davantage de temps à l’écoute, à la prévention et à la coordination si l’organisation de l’exercice ne le permet pas.

Le SYNAMIEF défend :

• un temps clinique adapté aux situations complexes ;

• la reconnaissance du travail de prévention et de coordination ;

• l’accès à une formation continue exigeante ;

• des règles compréhensibles ;

• une information juridique et assurantielle adaptée ;

• un accompagnement équitable lorsque la pratique d’un médecin est interrogée ;

• la possibilité de contribuer au débat public à partir de données documentées.

Défendre un praticien ne signifie pas approuver automatiquement chacun de ses actes. Cela signifie qu’il doit connaître les règles, pouvoir expliquer ses décisions et bénéficier d’une procédure équitable.

> « Défendre le médecin,
> c’est aussi défendre les conditions qui lui permettent de bien exercer son métier. »

4.2 Ne pas rester seul face aux évolutions de l’exercice

La médecine évolue rapidement. Les connaissances progressent, les attentes des patients changent, de nouvelles pratiques apparaissent et les exigences juridiques, réglementaires et déontologiques doivent être comprises et intégrées.

Face à ces évolutions, un professionnel ne devrait pas avoir à rechercher seul toutes les informations dont il a besoin ni rester isolé lorsqu’une question ou une difficulté se présente.

Le SYNAMIEF veut progressivement mettre à disposition de ses adhérents des informations, des ressources, des repères pratiques et des possibilités d'accompagnement leur permettant de mieux comprendre leur environnement professionnel et de sécuriser leur exercice.

Cela passe notamment par :

• une veille juridique, réglementaire, scientifique et professionnelle ;

• des informations et fiches pratiques directement utilisables ;

• des ressources permettant de mieux comprendre les règles applicables à l'exercice ;

• l'accès à des solutions de protection adaptées ;

• la possibilité de recourir, lorsque la situation l'exige, à des professionnels qualifiés dans des conditions clairement définies ;

• des espaces d'échange entre confrères ;

• des services et conditions préférentielles négociés dans l'intérêt des adhérents.

• Ces services ont vocation à évoluer avec les besoins exprimés par les professionnels et les possibilités du syndicat.

> « L'utilité du collectif doit pouvoir se traduire dans la réalité quotidienne de l'exercice. »

4.3 Informer pour mieux décider

L'information disponible est abondante. Elle n'est pas toujours hiérarchisée, contextualisée ni directement utilisable dans la pratique.

Le SYNAMIEF veut aider ses adhérents à identifier ce qui mérite leur attention, à comprendre les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur leur exercice et à disposer de repères pour décider en connaissance de cause.

Sur les sujets scientifiques, nous distinguerons les connaissances établies, les données encore limitées, les hypothèses et l'expérience clinique.

Sur les sujets juridiques et réglementaires, nous distinguerons l'information générale de l'analyse d'une situation individuelle, qui relève des professionnels habilités à la réaliser.

> « Informer ne consiste pas à décider à la place du professionnel.
> C'est lui donner de meilleurs moyens pour exercer son jugement. »

4.4 Échanger, partager et faire progresser les connaissances

Le SYNAMIEF souhaite favoriser des espaces d'information, d'échange, de réflexion et de travail permettant aux professionnels de confronter leurs connaissances, leurs difficultés et leurs expériences. Ces échanges peuvent associer médecins, chercheurs, enseignants, pharmaciens, biologistes et autres professionnels qualifiés.

Lorsqu'il contribue à des actions de formation ou les relaie, le SYNAMIEF veille à ce que leurs objectifs, leurs intervenants, leurs méthodes et leurs financements soient clairement identifiables.

Les connaissances établies, les données encore limitées, les hypothèses et l'expérience de terrain doivent pouvoir être distinguées.

La compétence professionnelle s'entretient dans la durée par l'actualisation des connaissances, l'analyse des pratiques et le partage d'expérience.

> « Partager les connaissances, c'est aussi accepter de confronter les expériences, les certitudes et les incertitudes. »

4.5 Fédérer pour faire progresser les pratiques

La valeur d'un syndicat ne réside pas seulement dans les services qu'il apporte. Elle réside également dans la capacité de ses membres à constituer une communauté professionnelle.

Les difficultés rencontrées par un professionnel peuvent être celles de nombreux autres. Une question isolée peut révéler un besoin collectif. Une expérience de terrain peut faire émerger une question de recherche.

Une pratique intéressante peut mériter d'être évaluée, partagée ou discutée.

Le SYNAMIEF veut créer les conditions permettant à ces expériences de circuler et de devenir, lorsque cela est pertinent, des ressources, des travaux ou des propositions.

> « Fédérer, c'est transformer des expériences individuelles en intelligence collective. »

4.6 Une pratique indépendante

Le jugement médical doit rester guidé par l'intérêt du patient. Le médecin doit conserver sa liberté de décision, de prescription et, lorsque cela est pertinent, de ne pas prescrire.

Les partenariats commerciaux, les liens avec les laboratoires et les financements d’événements doivent être transparents et encadrés. Les rencontres peuvent être organisées dans des cadres clairement identifiés, avec la participation libre des personnes concernées.

Le SYNAMIEF conserve la maîtrise des contenus publiés sous son nom ainsi que son indépendance dans ses positions scientifiques, professionnelles et institutionnelles.

La visibilité accordée à un partenaire ne constitue ni une validation scientifique de ses produits ou services, ni une recommandation du SYNAMIEF.

Un partenariat n'ouvre aucun droit de vote ni de participation à la gouvernance. »

Les fichiers d’adhérents et les listes de contacts recueillis par le SYNAMIEF ne sont pas transmis aux partenaires. Les services ou conditions préférentielles proposés aux adhérents doivent répondre à un besoin identifié et ne peuvent déterminer les positions du syndicat.

> « Un partenariat doit créer de la valeur sans compromettre l’indépendance du SYNAMIEF. »

5. Notre proposition aux chercheurs et aux enseignants

La médecine intégrative et fonctionnelle recouvre des interventions très différentes.

La recherche a besoin de descriptions précises, d’un vocabulaire commun et de critères adaptés.

Le SYNAMIEF souhaite contribuer à :

• faire remonter des questions issues des cabinets ;

• décrire les interventions de manière reproductible ;

• identifier les populations et les indications ;

• choisir des résultats pertinents pour les patients ;

• contribuer à des études avec l’appui d’équipes disposant des compétences scientifiques et méthodologiques nécessaires ;

• publier les limites, les résultats négatifs et les incertitudes ;

• rapprocher la recherche, l’enseignement et les conditions réelles d’exercice.

« L’expérience clinique peut signaler une question.
La recherche aide à savoir si le résultat se confirme, pour qui et dans quelles conditions ».

6. Notre proposition aux autres professionnels de santé et acteurs associés

Les patients ont besoin d’équipes qui se parlent sans confondre leurs responsabilités.

Nous proposons une coopération fondée sur :

• des compétences et qualifications vérifiables ;

• un rôle défini pour chaque intervenant ;

• une information claire du patient ;

• le respect du secret et de la protection des données ;

• l’absence de commission d’apport de patients;

• des objectifs partagés et réévalués ;

• un retour vers le médecin lorsque la situation l’exige.

Le SYNAMIEF souhaite participer à la construction de parcours plus lisibles, dans lesquels la complémentarité ne devient ni substitution ni concurrence artificielle.

> « La complémentarité prend tout son sens lorsque chacun connaît sa compétence, sa responsabilité et ses limites. »

7. Notre proposition aux institutions

Les médecins rencontrent chaque jour les conséquences des maladies chroniques, des ruptures de suivi, de l’épuisement, des difficultés professionnelles et de l’accès inégal aux soins.

Leurs observations ne doivent pas rester isolées dans chaque cabinet.

Le SYNAMIEF veut transformer ces constats en contributions utilisables :

• problèmes clairement décrits ;

• données disponibles ;

• limites reconnues ;

• propositions précises ;

• interlocuteurs identifiés ;

• suivi des réponses et des actions.

Nous souhaitons construire avec les institutions et les autres acteurs du monde médical un dialogue exigeant, documenté et durable.

Nous acceptons l'évaluation des pratiques et souhaitons participer à la définition de méthodes adaptées.

Notre objectif est de contribuer progressivement à la reconnaissance de la médecine intégrative et fonctionnelle par la qualité des pratiques, la documentation des résultats, la construction de repères et le dialogue avec les institutions.

Nous ne demandons pas une reconnaissance fondée sur une déclaration d'intention, mais la possibilité de travailler, de documenter et de proposer.

Une rencontre institutionnelle n'est pas un agrément. Une prise de parole n'est pas une politique publique.

« Le SYNAMIEF rendra compte de ses échanges sans leur attribuer une portée qu'ils n'ont pas ».

8. Notre proposition à la société

Une médecine plus préventive et mieux coordonnée ne se construit pas seulement dans les cabinets.

Elle concerne aussi le travail, l'éducation, l'environnement, l'alimentation, la santé mentale et l'accès aux soins.

Le SYNAMIEF défend une approche qui évite deux dérives : réduire chaque problème à un médicament, ou présenter chaque difficulté comme le résultat d'un mode de vie individuel.

Les personnes ne disposent pas toutes des mêmes ressources et ne sont pas seules responsables de leurs conditions de santé.

« Nous voulons une médecine qui aide sans culpabiliser, qui informe sans promettre et qui reste accessible au-delà d'un public privilégié ».

9. Ce que le SYNAMIEF veut apporter à ses adhérents

Adhérer au SYNAMIEF, c'est participer à une action collective.

C'est aussi pouvoir attendre du syndicat qu'il soit progressivement utile dans la réalité de l'exercice professionnel.

Cette utilité s'organise autour des cinq missions du SYNAMIEF :

• REPRÉSENTER : Porter la voix des praticiens auprès des acteurs du monde médical, des organisations professionnelles et des institutions.

• DÉFENDRE : défendre leurs intérêts et leurs conditions d'exercice, leur apporter des premiers repères d'ordre général et, lorsque la situation le nécessite, faciliter leur orientation vers les professionnels ou dispositifs spécialisés appropriés.

• INFORMER : sélectionner, analyser et rendre accessibles les informations professionnelles, juridiques, réglementaires et scientifiques utiles à l'exercice, en s'appuyant lorsque nécessaire sur des compétences spécialisées.

• FÉDÉRER : relier les praticiens, favoriser les échanges et le partage d'expérience et transformer progressivement les expériences individuelles en intelligence collective.

• AGIR : transformer les besoins et problématiques du terrain en démarches, propositions et actions concrètes, conduites directement par le SYNAMIEF ou avec l'appui de compétences et partenaires spécialisés, afin d'accompagner les professionnels et de contribuer à faire évoluer leurs conditions d'exercice et la reconnaissance de la médecine intégrative et fonctionnelle.

Ces missions fixent une direction.
Le SYNAMIEF étant une organisation jeune, ses services et dispositifs ont vocation à se développer progressivement en fonction des besoins de ses adhérents et des moyens qu'il pourra mobiliser.

Le SYNAMIEF informe et oriente ses adhérents. Lorsqu'une situation requiert une expertise individuelle, il facilite leur mise en relation avec des professionnels spécialisés.

Dans le domaine des assurances, il prépare un dispositif permettant aux adhérents éligibles d'accéder directement à un partenaire pour rechercher des solutions adaptées à leurs activités et, si possible, des conditions préférentielles.

Les modalités seront communiquées après finalisation des accords avec le partenaire retenu et validation du dispositif.

L'adhésion au SYNAMIEF n'entraîne aucune couverture automatique en responsabilité civile professionnelle ou en protection juridique : toute couverture suppose la souscription d'un contrat distinct, selon les conditions et la date d'effet confirmées par l'assureur.

L'adhésion soutient d'abord la mission collective du syndicat. Les services et avantages proposés aux adhérents viennent enrichir cet engagement d'une valeur concrète et personnelle.

> « Une cotisation utile dès aujourd'hui, un investissement collectif pour demain. »

10. Dix principes qui guident notre démarche

1. La sécurité du patient prime sur la promotion d'une pratique

Le SYNAMIEF ne cautionne aucune promesse de guérison, aucun abandon de soin nécessaire ni aucune pratique présentée comme universellement efficace.

2. Chaque intervention doit être examinée pour une indication précise

Nous distinguons les résultats établis, les données limitées, les hypothèses et l'expérience clinique.

3. La médecine intégrative et fonctionnelle est complémentaire de la médecine conventionnelle Elle ne se construit pas contre elle et ne se substitue pas, par principe, aux traitements et aux soins nécessaires.

4. L'indépendance du jugement médical doit être préservée

Les partenariats et intérêts commerciaux ne déterminent ni les prescriptions ni les positions scientifiques.

5. Le patient a droit à une information loyale

Objectifs, limites, risques, alternatives et coûts doivent être compréhensibles.

6. Les connaissances et les formations doivent être exigeantes et transparentes

Les objectifs, intervenants, méthodes, niveaux de connaissance et financements doivent pouvoir être identifiés.

7. La coordination doit clarifier les responsabilités

Chaque professionnel intervient dans son champ de compétence. Le patient sait qui fait quoi.

8. La prévention et la coordination appartiennent pleinement au soin

Elles nécessitent du temps, des compétences et des conditions d’exercice adaptées.

9. Évaluer avant d’affirmer

Le SYNAMIEF soutient l’évaluation des bénéfices cliniques, des risques, de la qualité de vie, de l’accessibilité et des coûts.

10. Construire dans la transparence et rendre compte

Une gouvernance claire et identifiée. Également, les positions, travaux, rencontres et partenariats peuvent être replacés dans leur contexte, avec leur date, leur statut et les informations utiles à leur compréhension.

CONCLUSION

Le SYNAMIEF veut construire avec ses adhérents et avec tous ceux qui souhaitent y contribuer une médecine intégrative et fonctionnelle rigoureuse, responsable, indépendante et pleinement inscrite dans le champ médical.

REPRÉSENTER • DÉFENDRE • INFORMER • FÉDÉRER • AGIR

Donner à la médecine les moyens d’aller plus loin.
Médecins, pharmaciens et autres professionnels de santé : une même exigence, une force collective.